

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2020												
Date de la convocation : 8/10/2020	L'an deux mille vingt et le vingt-neuf octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à BEAUMES DE VENISE, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.												
Date d'affichage de la convocation : 9/10/2020													
Secrétaires de séance (art. L2121-15 CGCT) : Mme Anne Marie COURSET et M. José LINHARES (COVE).													
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Nombre de membres</td> </tr> <tr> <td>En exercice</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>33</td> </tr> </table>	Nombre de membres		En exercice	60	Quorum	31	Présents	33	Représentés		Votants	33	Objet de la délibération : <p style="text-align: center;">SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE VILLES SUR AUZON OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA REGULARISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D'EAUX USEES SUR FONDS PRIVES APPARTENANT AUX CONSORTS PIOMBINO</p>
Nombre de membres													
En exercice	60												
Quorum	31												
Présents	33												
Représentés													
Votants	33												

Membres présents à la séance : Mmes et MM. MOSSE Marc et HENRY Fabienne (Althen des Paluds) - RASPAIL Max et POITEVIN Jérôme (Blauvac) - SALIGON François (Malemort du Comtat) - MICHEL Stéphane (Monteux) - CHAVADA Patrick (Mormoiron) - CARLE Didier et BERNAL Fulgencio (Pernes les Fontaines) - TORELLI Jean-Marie et MACHUROT Suzy (Villes sur Auzon) - FRIZET Frédéric, ROBERT Jérôme, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, BREMOND Alain, ROSSETTI Patrick, GIRARD Guy, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, BRESST Pierre, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BERNHARDT Joseph, PLANTADIS Michèle, RAYMOND Sandrine, CALY Pierre, LAMURE Elisabeth (COVE) - TENZA Salvador (CCPRO).

Membres excusés : Mmes et MM. TERRISSE Michel (Althen des Paluds) - RUSCELLI Jean-Claude (Bédarrides) - MILESI Gilbert (Méthamis) - GEEL Cyrille (Monteux) - ROUET Frédéric (Villes sur Auzon) - PELATAN Benoît, BLANC Philippe, GUIMETY Romain, BLOUVAC Vincent, MARCELIN Alain, , ROBERT Ivan, VEVE Gilles, SORBIER Michèle, BALDACCHINO Jean-Paul (COVE) ;

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Syndicat souhaite régulariser le passage d'une canalisation d'eaux usées sur fonds privé.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical que :

- Le positionnement de la canalisation se trouve sous foncier privé non maîtrisé malgré les nombreuses tentatives d'acquisition amiable,
- La qualité d'utilité publique du projet.

Cependant, Monsieur le Président fait part au Comité Syndical des difficultés rencontrées pour obtenir un accord amiable avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet pour la régularisation de servitude.

Devant cette situation et en vue de pouvoir régulariser la servitude de passage de cette canalisation, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter, conformément aux dispositions des articles R 152-1 à R 152-2 du Code rural et de la pêche maritime et L 110-1, R 112-1, R131-3 à R 131-8 du Code l'expropriation pour cause d'utilité publique, auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique en vue de la régularisation d'une servitude de passage d'une canalisation publique, laquelle sera engagée à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé et n'ayant pas donné leurs accords.

Monsieur le Président présente le plan du tracé de la canalisation et prend acte de la constitution du dossier d'enquête publique d'instauration de servitudes.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

ACCEPTTE

1°) La réalisation du projet de régularisation du passage d'une canalisation d'eaux usées sur fonds privé.

2°) Le tracé de la canalisation retenu.

DECIDE A L'UNANIMITE

D'avoir recours à la procédure d'instauration de servitude d'utilité publique sur fonds privés pour pose de canalisations publiques, à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé.

DEMANDE à Monsieur le Préfet d'engager la procédure d'instauration de servitude d'utilité publique sur fonds privés, au bénéfice du Syndicat mixte Rhône Ventoux, conformément aux articles R 152-1 à R 152-2 du Code rural et de la pêche maritime et L 110-1, R 112-1, R131-3 à R 131-8 du Code l'expropriation pour cause d'utilité publique à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20201029-192-2020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la mise en œuvre de cette procédure d'instauration de servitude par arrêté préfectoral : notifications, états des lieux contradictoires avant et après travaux, indemnisation de tous dommages aux cultures

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

**POUR COPIE CONFORME
LE PRÉSIDENT,**



Le Président,

Jérôme BOULETIN